



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 019 129 22 Z0002

date de dépôt : 26 novembre 2022

demandeur : GDSOL 51 (SARL), représentée par
Madame RICHUILLEZ Marine

pour : la construction d'un parc photovoltaïque
au sol, composé de structures photovoltaïques
fixes ancrées au sol par pieux battus, la
construction d'un poste de livraison et d'un
poste de transformation, la pose d'une réserve
incendie, la création d'une piste d'accès et
périphérique et la pose d'un portail.

adresse terrain : lieu-dit la Picarelle, à Masseret
(19510)

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Marie-Christine MARTIN
05 55 21 80 20

**Monsieur le président de la communauté
de communes du pays d'Uzerche
10 place de la Libération
19140 Uzerche**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver, sur clé USB ci-jointe, le dossier relatif à la demande susvisée.

Ce permis de construire relève de la compétence de l'État et sera instruit au regard des règles édictées par le plan local d'urbanisme de la commune de Masseret.

Par ailleurs, il s'agit d'un projet soumis à évaluation environnementale. De ce fait, votre avis et vos observations sont sollicités en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, en application de l'article R.423-69-3 du code de l'urbanisme il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 01 février 2023

Pour la cheffe du service études et stratégies territoriales,
la cheffe de l'unité urbanisme opérationnel,


Sophie Mermet

Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
01/04/2023